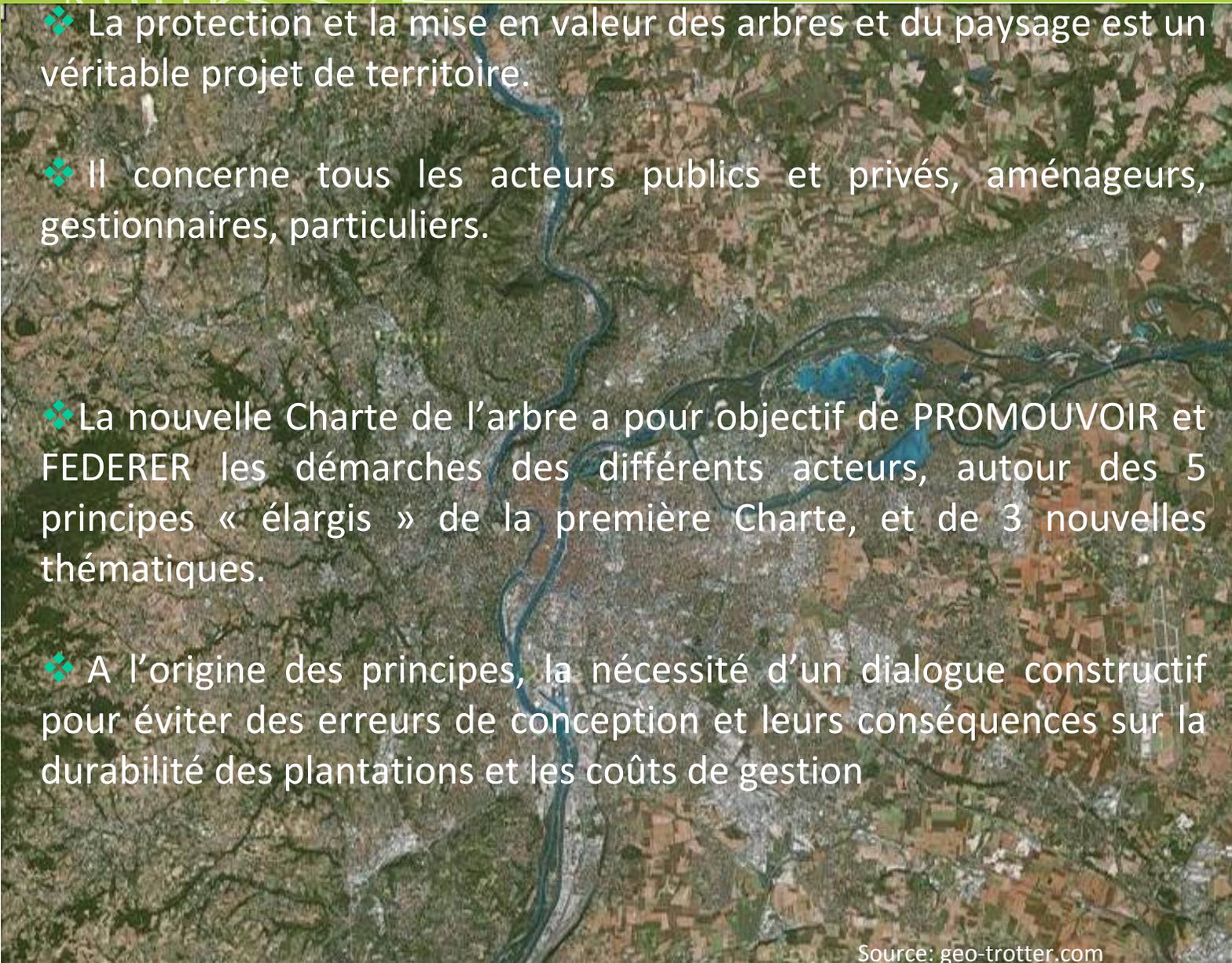




## Synthèse des contributions des groupes de réflexion

- **Les principes de la charte de l'arbre**  
Christine Sellin-Cros



❖ La protection et la mise en valeur des arbres et du paysage est un véritable projet de territoire.

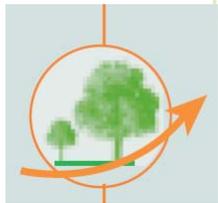
❖ Il concerne tous les acteurs publics et privés, aménageurs, gestionnaires, particuliers.

❖ La nouvelle Charte de l'arbre a pour objectif de **PROMOUVOIR** et **FEDERER** les démarches des différents acteurs, autour des 5 principes « élargis » de la première Charte, et de 3 nouvelles thématiques.

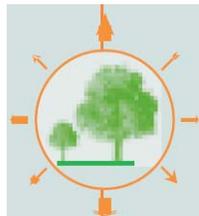
❖ A l'origine des principes, la nécessité d'un dialogue constructif pour éviter des erreurs de conception et leurs conséquences sur la durabilité des plantations et les coûts de gestion

# LES 5 PRINCIPES DE LA PREMIERE CHARTRE DE L'ARBRE

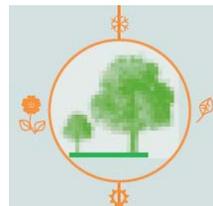
## ❖ Des orientations stratégiques et philosophiques pour cadrer le débat



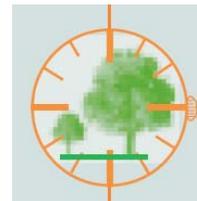
*La dynamique du paysage : intégrer une perpétuelle évolution*



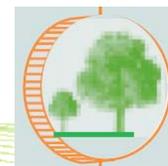
*La diversité, un enjeu esthétique, écologique et culturel*



*La permanence, pour un paysage attrayant tout au long de l'année*



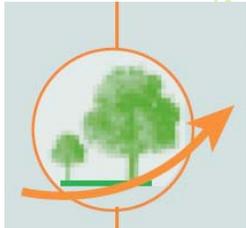
*La durée: faire du temps un allié*



*L'économie, au centre des exigences pour la maîtrise des dépenses publiques*

## PREMIER PRINCIPE

### *La dynamique du paysage*



Parce que l'arbre se développe à la fois dans l'espace et dans le temps

#### Son implantation doit prévoir :

- L'épanouissement de l'arbre sur le long terme
- L'évolution de l'ambiance du paysage au fil des années

#### Cette vision dynamique doit être encouragée dans les projets :

- la présentation d'images à la création, à moyen et long terme
- la définition du programme d'entretien

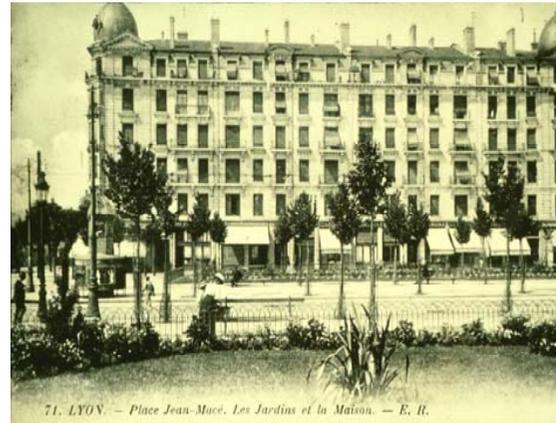


# ACTUALISATION DES PRINCIPES DE LA PREMIERE CHARTE DE L'ARBRE

## ❖ *La dynamique du paysage*

Ce principe s'applique aussi bien :

➤ aux plantations isolées et aux projets urbains



Place Jean Macé en 1900....



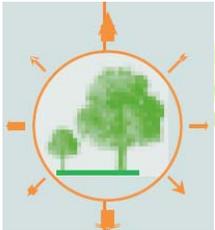
...et aujourd'hui.

➤ aux opérations de reboisements ou de renaturation de milieux dégradés



## DEUXIEME PRINCIPE

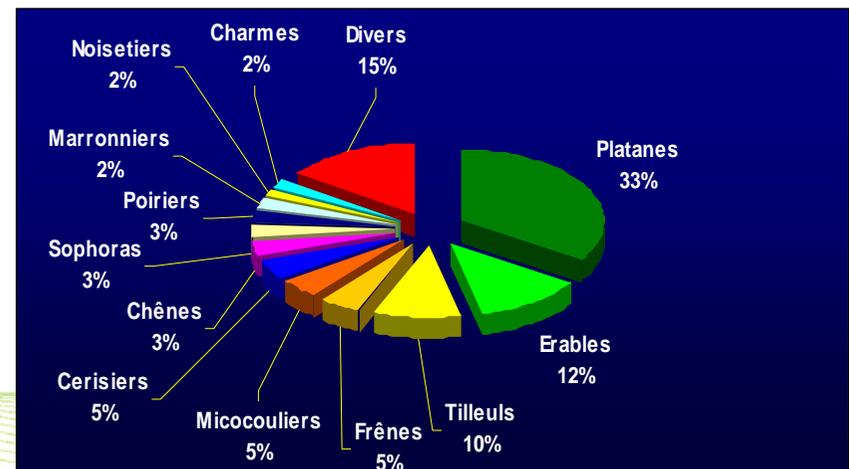
### *La diversité*



Utiliser une palette végétale diversifiée est indispensable pour :



- Savoir exploiter la valeur ajoutée paysagère des arbres
- Choisir le bon arbre au bon endroit
- Créer une barrière préventive contre les risques épidémiologiques



# ACTUALISATION DES PRINCIPES DE LA PREMIERE CHARTE DE L'ARBRE

## ❖ *La diversité*

Cette diversification des essences s'inscrit également dans un objectif d'adaptation aux changements climatiques.



La diversité des ambiances végétales et des habitats favorise la biodiversité de la faune sauvage

## TROISIÈME PRINCIPE

### *La permanence*

Parce que la ville vit au rythme des saisons,  
le paysage doit conserver un caractère attrayant toute l'année

- En utilisant les effets saisonniers (floraisons, colorations, silhouette hivernale...)

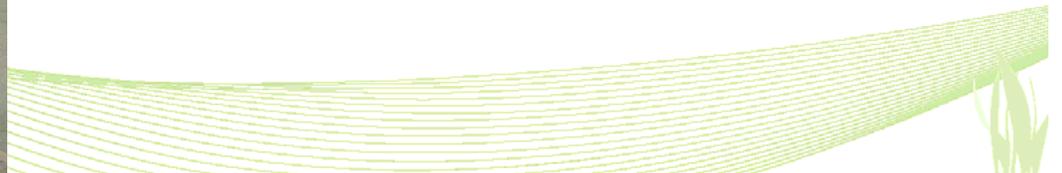


- En introduisant des essences persistantes (feuillus ou résineux)

## TROISIÈME PRINCIPE

### ❖ *La permanence*

*Les berges du Rhône au fil des saisons*



# ACTUALISATION DES PRINCIPES DE LA PREMIERE CHARTE DE L'ARBRE

## ❖ *La permanence*

La végétation offre un support permanent à la biodiversité par la diversité des strates végétales et l'étalement des floraisons et fructifications.

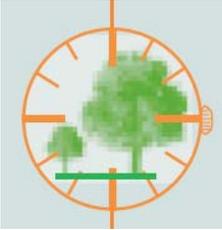


L'évolution saisonnière du couvert ombragé permet une bonne cohabitation des arbres et des constructions en ville : ombrage en été, transparence en hiver.



## QUATRIÈME PRINCIPE

### *La durée*



L'objectif de plantation d'un arbre doit rester la durabilité de son développement

➤ « Planter moins mais planter bien »



- Résister à la tentation d'accélérer le temps lors de jeunes plantations ...
- ...ou de densifier et d'encombrer l'espace
- Réserver la transplantation à des sujets jeunes et sains, pour des arbres adultes c'est une opération coûteuse et risquée

## CINQUIÈME PRINCIPE

### *L'économie*



La maîtrise des dépenses publiques ou privées est au centre des exigences de tout aménageur ou gestionnaire

➤ Le respect des 4 premiers principes est une nécessité pour satisfaire aux exigences du principe d'économie.

➤ Un projet de paysage durable doit s'amortir sur le long terme et induire un minimum de charge d'entretien.



*Taille en rideau sur Tilleuls à St Germain en Laye*

Source: JH. Mora



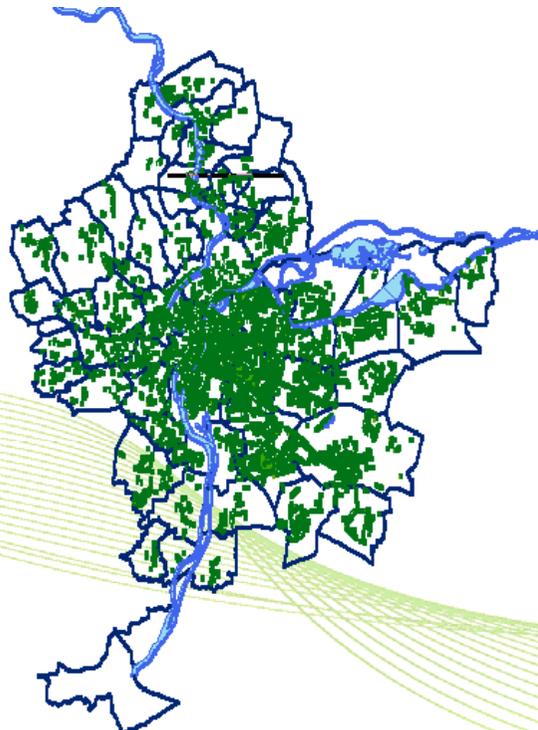
*Taille de formation sur frêne sur le territoire du Grand Lyon*

# PROPOSITION DE TROIS NOUVEAUX PRINCIPES

## *La Solidarité*

### ➤ Solidarité territoriale

- La distribution des arbres, jardins et espaces naturels n'est pas uniforme sur le territoire de l'agglomération.
- Ce principe vise à améliorer la qualité des cadres de vie dans les zones moins vertes et l'équité d'accès aux espaces arborés.



## PROPOSITION DE TROIS NOUVEAUX PRINCIPES

### *La Solidarité*

#### ➤ Solidarité entre les générations

- On ne plante pas pour soi mais pour les générations à venir.
- Cette valeur doit encourager les projets de renouvellement des arbres dépérissants afin de garantir un équilibre démographique des patrimoines arborés.



❖ Planter les arbres remarquables de demain

# PROPOSITION DE TROIS NOUVEAUX PRINCIPES

## *La Solidarité*

### ➤ Solidarité par la coopération

- Les savoirs faire de l'agglomération en matière d'arboriculture urbaine peuvent être valorisés dans le cadre de coopérations ou de jumelages.
- La protection et le développement des arbres en ville sont aujourd'hui des préoccupations importantes dans les pays développés, émergents ou en voie de développement.

❖ Opération « les Arbres de la solidarité »  
menée avec le Foyer ND des Sans Abris

❖ Mission d'expertise du Grand Lyon & Ville de Lyon à  
Ouagadougou / Réalisation d'un chantier pilote de taille



## PROPOSITION DE TROIS NOUVEAUX PRINCIPES

### *L'éducation*

- La protection des arbres et des espaces boisés est un enjeu qui doit être compris et accepté par tous les habitants.
- L'évolution des comportements nécessite un travail d'éducation et d'accompagnement.
- Les projets de plantations constituent un support pédagogique à valoriser.
- L'accompagnement des habitants ou de projets citoyens sur ce thème doit être encouragé (guide technique de plantation et d'entretien, projets festifs ou culturels...).



# PROPOSITION DE TROIS NOUVEAUX PRINCIPES

## L'innovation

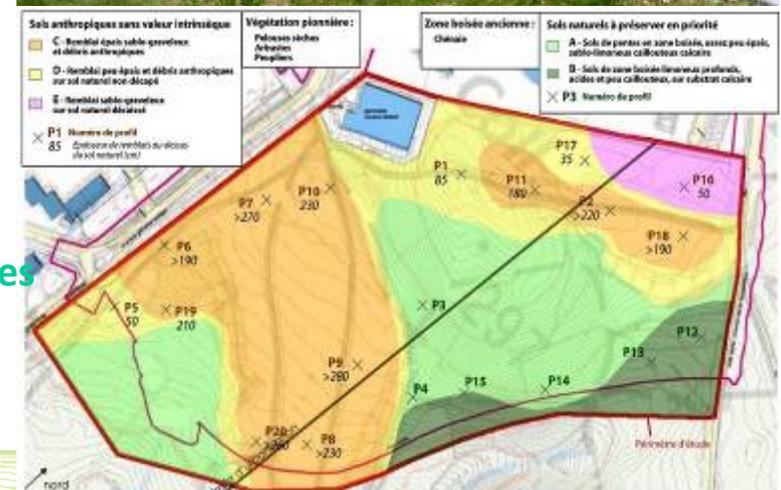
Intégrer les exigences de développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des projets d'aménagements paysagers

### ➤ Adoption d'une stratégie R&D

- Plante et Cité (national)
- Echos-paysage (régional)
- Partenariats locaux (local)

### ➤ Les grands axes d'innovation :

- Paysage et changements climatiques
- Valorisation de l'Eau pluviale
- La problématique des sols
- Limitation de l'utilisation des pesticides et polluants
- Phytoremédiation
- Biodiversité urbaine





❖ **débat sur les nouveaux objectifs de la Charte de l'Arbre  
et les principes proposés**



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



aimons l'avenir

**Direction de la voirie**  
octobre 2010

